

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR SUR

les escroqueries par chèque de paiement en trop



LE MINISTÈRE DES
SERVICES AUX CONSOMMATEURS
www.ontario.ca/servicesauxconsommateurs



Le ministère des **Services aux consommateurs** de l'Ontario prend des mesures pour informer, munir et protéger les consommateurs afin qu'ils achètent des biens et des services en toute confiance et connaissance dans cette province.

Qu'est-ce qu'une escroquerie par chèque de paiement en trop?

Une escroquerie par chèque de paiement en trop se produit lorsqu'un vendeur reçoit un faux chèque et qu'on lui demande de transférer la différence à un prétendu acheteur. Étant donné que ces chèques proviennent souvent d'un pays étranger, il est difficile de remonter à leur source et pratiquement impossible de récupérer son argent.

Comment cela fonctionne-t-il?

Un prétendu acheteur envoie à un vendeur un faux chèque d'un montant supérieur au prix des articles vendus. Il lui dit de déposer le chèque et de lui transférer immédiatement l'argent en trop. Ils peuvent même enjoliver la transaction en disant au commerçant de garder une partie de l'argent en trop.

Le faux chèque finit par « rebondir ». Le commerçant est alors responsable de payer les marchandises et la somme excédentaire qui a été transférée au prétendu acheteur.



Comment puis-je me protéger ainsi que mon entreprise?

Soyez méfiant et vigilant. Montrez aux gens qui s'occupent des ventes ce qu'il faut faire pour éviter les escroqueries par chèque de paiement en trop.

- N'acceptez jamais un chèque dont le montant est supérieur au prix de l'article vendu. Ne vous laissez pas leurrer par des arguments ou des histoires.
- Ne transférez jamais d'argent à un acheteur. Un acheteur légitime ne vous demandera pas de le faire. Si vous transférez de l'argent et qu'il y a ensuite un problème avec le chèque de l'acheteur, votre argent sera envolé depuis longtemps.
- Sachez à qui vous faites affaire. Faites vérifier le nom et l'adresse de l'entreprise de façon indépendante.
- Ne vous laissez pas faire quand on vous force à « agir maintenant ». Attendez la compensation du chèque. Si l'offre de l'acheteur est bonne maintenant, elle le sera sûrement encore quand le chèque sera compensé.

Besoin d'aide?

Pour signaler une escroquerie, appelez la police de votre localité, ou le centre d'appel antifraude du Canada (PhoneBusters) au 1 888 495-8501.

Le ministère des Services aux consommateurs

Le ministère des **Services aux consommateurs** de l'Ontario prend des mesures pour informer, munir et protéger les consommateurs afin qu'ils achètent des biens et des services en toute confiance et connaissance dans cette province.

À VOTRE SERVICE

Visitez son site Web :

www.ontario.ca/servicesauxconsommateurs

Composez le

416 326-8800	1 800 889-9768
dans la région du Grand Toronto	sans frais

ATS – Les malentendants peuvent composer le

416 229-6086	1 877 666-6545
dans la région du Grand Toronto	sans frais

Vous pouvez aussi envoyer un courriel à :
consumer@ontario.ca